



# Communiqué

L'Ambassade de la République Algérienne Démocratique et Populaire à Canberra, porte à la connaissance des ressortissants algériens résidant en Australie, en Nouvelle Zélande et dans les pays du pacifique sud, immatriculés auprès de ses services que, conformément aux articles 14 et 16 de la Loi Organique 12-01, du 12 janvier 2012, relative au régime électoral, la révision annuelle de la liste électorale est ouverte du **1<sup>er</sup>** au **31 octobre 2013**.

Les ressortissants sont invités à s'inscrire ou à demander leur radiation (en cas de changement de résidence) au plus tard le **31/10/2013**.

Les conditions d'inscription sont les suivantes :

- Etre immatriculé auprès de l'Ambassade ;
- Ne pas être inscrit sur une autre liste électorale ;
- Etre âgé de 18 ans et plus au 31/10/2013.

Canberra, le : **18 septembre 2013**